

CONDITIONS GENERALES

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de ventes effectuées par nos services.

En signant la convention ou le bon de commande ou en acceptant la confirmation de commande, notre cocontractant reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées.

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

En cas de contrariété entre les conditions générales de nos cocontractants et les nôtres, il est convenu que ces dernières prévaudront.

2. Propriété intellectuelle

Tous les textes, illustrations, graphismes, modèles apparaissant sur le site web, les brochures, plans et communications de Jo-a, y compris leur mise en page sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de Jo-a s.a.

Sauf accord écrit préalable de Jo-a s.a., le cocontractant ne peut copier aucun photo, dessin, modèle, texte, vidéo ou autre matériel communiqué par Jo-a via son site internet, brochure, plans ou autre moyen de communication.

Le cocontractant ne copiera pas les biens et services fournis par Jo-a, ni ne fabriquera directement ou indirectement d'imitations ne différant que par des détails mineurs.

Jo-a s.a. conserve tous les droits et propriété intellectuelle sur les biens et services qu'elle fournit.

Les esquisses, dessins, modèles, à quelque phase d'élaboration que ce soit qui auraient été transmis ou montrés au cocontractant sont et restent la propriété de Jo-a et sont protégés par les droits de propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être utilisés sans l'accord écrit préalable de Jo-a. Un accord d'utilisation n'implique pas que les droits intellectuels ont été transmis.

L'ensemble des documents, informations adressées par nous au client est confidentiel et ne pourra pas être transmis par le client à des tiers sauf notre accord exprès préalable et écrit du « Prestataire ».

De même, nous nous engageons à ne pas diffuser à des tiers les documents fournis par le client, sauf accord exprès de ce dernier.

3. Variation du bois et matériaux naturels

Nous fabriquons nos produits à partir de bois, bambou et matériaux naturels de qualité.

Ces matériaux naturels peuvent varier en grain, couleur, nœuds et autres marques. Nous faisons de notre mieux pour sélectionner et faire correspondre les couleurs et textures selon les besoins, mais nous n'acceptons pas de retours ou réclamations basés sur des variations naturelles.

Le bois, bambou et les matériaux naturels que nous utilisons sont connus pour varier en dimension selon la température et l'humidité. La couleur de ces matériaux peut varier dans le temps selon l'exposition à la lumière et les conditions climatiques.

Nous utilisons des matériaux qui ont été traités et séchés correctement selon les règles du métier. Cependant, un retrait ou des défauts d'alignement peuvent survenir si le produit est exposé à des conditions climatiques (température et humidité) différentes de celles connues en Belgique dans un immeuble d'habitation ou de bureau. Nous n'acceptons pas de retours ou réclamations dus à une exposition à ces variations climatiques.

4. Validité des offres

Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité de nos offres est de 30 jours à dater de leur émission.

5. Commandes

Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

Les termes de notre offre ou de notre bon de commande ne peuvent être en aucun cas modifiés par le client.

Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à notre offre ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit.

Par contre, nous nous réservons la possibilité d'émettre une offre nouvelle, annulant et modifiant la précédente, tant que l'acceptation de celle-ci ne nous est pas parvenue par écrit.

Toute commande, qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de notre part, ne nous liera que si nous l'avons acceptée par écrit.

En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le cocontractant, nous nous réservons le droit d'exiger une indemnité égale à 30% du montant total de la commande en complément des frais déjà supportés par Jo-a s.a. au moment de l'annulation (temps presté pour le développement d'un projet sur mesure, frais de matériaux et fabrication, frais d'emballage, de transport...).

Le client s'engage à fournir sur notre simple demande l'ensemble des documents et informations nécessaires pour l'accomplissement de nos « prestations », et à payer l'ensemble des rémunérations, frais et taxes dans les conditions convenues aux conditions générales et particulières, et au bon de commande.

Afin d'éviter toute contestation, le client est tenu de vérifier soigneusement les éventuels plans qui lui sont soumis et d'indiquer les changements désirés. Tout plan doit être signé ou approuvé par écrit par le client.

La signature ou approbation nous dégage de toute responsabilité du chef d'erreur ou d'omission constatées après livraison, et qui n'ont pas été signalées.

En aucun cas, notre responsabilité ne pourra être engagée en cas de fautes et erreurs qui n'auraient pas été corrigées sur les plans ou le bon de commande, même dans l'hypothèse où d'éventuelles corrections auraient été signalées verbalement.

6. Délais

Les délais fixés pour nos prestations ou livraisons ne sont donnés, sauf stipulation contraire, qu'à titre indicatif.

Le retard dans la fourniture ne peut constituer un motif de refus, ni donner lieu à des dommages et intérêts.

Les délais de livraison sont de toute façon prorogés du retard apporté par le client à transmettre ses éventuelles remarques sur notre offre ou sur les plans transmis. S'il y a lieu, ce retard ouvre le droit à une révision du prix.

Les prestations ou commandes effectuées à la demande du client, dans un délai plus court que le temps normal ou convenu, peuvent donner lieu à un supplément de prix.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de retard de livraison résultant des modifications apportées, à la demande du client, à la commande initiale.

Fabrication

Sauf stipulation contraire, nos produits sont fabriqués à la commande.

Un délai de 6 à 8 semaines est à prévoir entre l'acceptation de la commande ou des plans définitifs et le placement ou l'enlèvement par le transporteur.

Transport et livraison

Les délais de transport et livraison sont indiqués en annexe 1.

Jo-a s.a. s'efforcera d'observer les délais de livraison stipulés, mais repousse toute réclamation en dommages et intérêts pour retard dans les livraisons et n'accepte de ce chef aucune annulation de commande.

Délais impératif

Si un délai est impératif, il doit clairement être spécifié comme tel sur le bon de commande et accepté préalablement par écrit par Jo-a s.a.. Dans ce cas, l'acheteur peut, lorsque la livraison subit un retard, prétendre à une indemnisation sans que celle-ci puisse excéder 10% du prix global de la commande.

Même dans ce cas, les circonstances suivantes nous libèrent de nos délais :

1. Les cas de force majeure (en ce compris, notamment, les grèves, incidents d'ordre technique,
2. retard du fournisseur et pénurie de main-d'oeuvre;

3. Si les conditions de paiement ne sont pas respectées;
4. Si des changements sont décidés par le client en cours de travail.
5. Si le client ne nous fournit pas les informations souhaitées endéans le délai spécifié
7. Livraisons - transports

Les marchandises doivent en principe être enlevées par l'acheteur au siège de notre société, dans le délai fixé (FCA Bruxelles - ICC Incoterm 2010).

Lorsque la livraison nous incombe, celle-ci s'effectue par le moyen de notre choix, sauf convention écrite contraire. Dans ce cas, les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du client, sauf dol ou faute lourde dans notre chef ou celui de nos préposés. Tous frais de dédouanement sont également à la charge de l'acheteur.

Dans le cadre du placement d'un meuble sur mesure, le transport nous incombe et Jo-a s.a. en assume les frais et risques. Le client doit nous informer des éventuelles dispositions particulières de l'immeuble dans lequel le meuble doit être placé (accès étroits, poids maximum...). Les éventuels surcoûts liés au transport seront facturés au client sur base d'un devis. Dans le cadre du placement d'un meuble sur mesure par nos soins, en cas de livraison partielle ou non conforme suite à un problème de placement sur le chantier, un état des lieux sera établi avec une liste des travaux à effectuer pour terminer le placement. Jo-a transmettra au client un planning pour la finition des travaux, en fonction des contraintes techniques de production.

Si l'acheteur omet ou refuse de prendre livraison des marchandises commandées, nous nous réservons le droit d'exiger l'exécution du contrat ou de considérer, après mise en demeure préalable, le contrat comme étant résilié de plein droit. Dans ce dernier cas l'acheteur sera redevable à Jo-a sa, de plein droit et dans les huit jours après la notification de cette résiliation, d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 30% du prix de vente.

Le Client est dans l'obligation d'apporter la preuve de tout manquant ou casse.

Jo-a s.a. s'efforcera d'observer les délais de livraison stipulés, mais repousse toute réclamation en dommages et intérêts pour retard dans les livraisons et n'accepte de ce chef aucune annulation de commande. En cas de non réception d'un colis dans les délais indiqués, le Client est invité à le signaler auprès de Jo-a s.a. dans les 30 jours calendaires suivant la date d'expédition, afin qu'une enquête soit menée auprès du transporteur, celle-ci pouvant prendre plusieurs jours. Jo-a s.a. prie de bien vouloir joindre à la demande une copie de la carte d'identité et un certificat sur l'honneur établi par la personne présente à l'adresse de livraison, attestant de la non réception du colis. Durant cette enquête, Jo-a s.a. ne pourra

prendre aucune décision quant à la suite à donner à la commande du Client.

1. Livraisons magasins, professionnels ou entrepôts logistiques : voir tarifs et délais en annexe 2

Les pays et régions non reprises en annexe sont sur devis. Les îles ne sont pas incluses dans ce découpage géographique. Les demandes de transport se font par devis.

N.B. :

- Livraison par transporteur en colis ou sur palette (suivant dimensions et poids), sur le trottoir, à dépalettiser par vos soins.
- Pas de mise en place, ni de montage.
- La mention «Sous réserve de déballage» ne sera pas prise en compte pour des réclamations dues au transport. Si le livreur ne peut pas attendre que vous puissiez effectuer le contrôle, stipulez-le sur le bon de transport : « Le chauffeur ne peut pas assister au déballage et à la vérification des ou du colis : sous réserves de vérification et de contrôle »
- Délai de livraison après enlèvement : voir annexe 2.
- L'accès au magasin ou au dépôt doit être aisé.
- Forfait altitude (+ de 1000m) : voir annexe 2.

2. Livraisons directes chez les particuliers : voir tarifs et délais en annexe 2

Livraison en colis ou sur palette (suivant dimensions et poids) avec 1 seul chauffeur : SUR LE TROTTOIR, À DÉ PALETTISER PAR LE CLIENT, SANS MISE EN PLACE, ET SANS MONTAGE

8. Clause de réserve de propriété

Le vendeur, Jo-a s.a., conserve son droit de propriété sur les marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités). En conséquence, l'acheteur, le client donc, s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage et en général aliéner les biens faisant l'objet du contrat, avant apurement de son compte.

Le vendeur, Jo-a s.a., pourra se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété huit jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'acheteur et restée sans effet. Les marchandises devront alors être restituées au vendeur immédiatement et sur simple demande.

L'acheteur restera néanmoins seul tenu de la perte, même par cas fortuit ou force majeure, des marchandises vendues.

9. Prix

Les prix fixés sont libellés en euros TVA non comprise. Les prix indiqués sur notre site web et brochures incluent la TVA Belge au taux de 21%, sauf stipulation contraire.

Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

Sauf stipulation contraire, les prix ne comprennent pas les frais de transport qui feront l'objet d'une facturation séparée, si nous sommes chargés de celui-ci ou de son organisation.

En cas de livraison hors Europe, le prix sera facturé hors TVA. Le cocontractant sera responsable du paiement des droits de douanes et taxes dans le pays de livraison.

Nos prix ne sont en principe pas révisibles après acceptation du bon de commande, mais nous pourrions toutefois répercuter sur ceux-ci les modifications du taux de la T.V.A. qui interviendraient avant la date de livraison.

Les frais d'emballage sont également à charge du client, de même que les éventuels frais de conservation à dater du moment où le client a été invité à en prendre possession.

10. Paiement

Les factures sont payables à notre siège social au comptant.

Toute réclamation relative à une de nos factures devra nous être transmise par écrit dans les 8 jours calendrier au plus tard après sa réception. Passé ce délai, l'acheteur sera réputé avoir accepté la facture sans réserve, sans que la moindre contestation puisse encore être admise.

Le client reste garant du paiement de la facture adressée, à sa demande, à un tiers et pourra être tenu, en cas de non-paiement à l'échéance, au paiement des sommes dues par ce tiers, en principal, intérêts et frais.

Le défaut de paiement partiel ou total d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes autres factures établies au nom du même client, même si ces factures sont payables à terme ou si le client a accepté des traites.

En cas de défaut de paiement, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution de la commande qui serait éventuellement encore en cours, sans qu'aucune indemnité ne puisse être mise à notre charge.

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 12%/an.

En cas de retard de paiement, le client sera également tenu au paiement d'une indemnité forfaitaire irréductible de 15 % du montant dû de la facture, sans que cette indemnité puisse être inférieure à 50 €.

Outre le paiement des intérêts et de la clause pénale conventionnelle, le client sera tenu, en cas d'action judiciaire, au paiement des frais et dépens de

l'instance tels que prévus par l'article 1022 du code judiciaire belge.

En cas de retard de livraison engageant notre responsabilité, nous serons redevables à l'acheteur, après mise en demeure écrite, d'une somme de 20 € par jour de retard, sans que cette somme puisse dépasser 10 % du prix hors taxe convenu.

En cas d'inexécution importante d'une de nos autres obligations engageant notre responsabilité, nous serons redevables à l'acheteur, après mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du prix hors taxe convenu.

En cas de retard fautif de paiement d'une somme due au consommateur, nous lui serons redevables, après mise en demeure, d'un intérêt de retard égal à 12%/an.

Clause applicable au client professionnel :
Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le client nous dédommagera de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, que nous devrions encourir suite à un manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales

Nous nous réservons le droit de facturer à tout moment durant l'exécution de la commande, tant les biens fournis que les services prestés, au titre d'acompte sur les biens et services futurs.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

Conditions de paiement :
Nos factures sont payées comptant, sans escompte.

Client particulier – projet sur mesure

- Acompte de 30% à la confirmation de la commande.
- Acompte de 30% à l'approbation des plans, avant production
- Reste dû après placement ou confirmation de la livraison.

En cas de livraison partielle ou non conforme, en fonction de l'état d'avancement, Jo-a s.a. se réserve le droit de facturer le solde du projet au client, qui ne pourra retenir que maximum 10% de celui-ci pour garantir la bonne exécution des travaux, après accord de Jo-a s.a.

Client particulier – produit standard, vente dans nos magasins ou showrooms

- Acompte de 40% à la confirmation de la commande.
- Solde avant enlèvement par le transporteur

Client particulier – produit standard, vente via internet

- **100% à la confirmation de la commande.**
Conditions générales sur le site.

Client professionnel :

- Acompte de 40% à la confirmation de la commande.
- Solde avant enlèvement par le transporteur

Droit de rétractation

Uniquement pour les contrats conclus à distance ou hors établissement de Jo-a s.a. avec le client consommateur, relatifs à des produits standards, et donc non à des produits « sur mesure » :

Conformément à la loi, le client consommateur a le droit de notifier à Jo-a s.a. qu'il renonce à son achat, sans pénalité et sans indication de motif, dans les 14 jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la livraison du produit ou de la conclusion du contrat de service. Endéans ce délai, le client doit notifier son intention de renoncer par courrier recommandé et retourner, à ses frais et ses risques, le produit livré à l'adresse suivante : JO-A S.A., Rue Gabrielle, 37 – 1180 Uccle (Belgique).

Les produits doivent être impérativement retournés dans leur emballage d'origine, non endommagés, accompagnés de tous leurs accessoires, du manuel d'utilisation ainsi que de la facture/bon de livraison original. Les produits ainsi retournés doivent ne pas avoir été déballés, descellés, utilisés d'une quelconque manière. Les marchandises incomplètes, abîmées, endommagées ou salies par le client ne seront pas reprises.

Dans les 30 jours après acceptation de la reprise de la marchandise, Jo-a s.a. s'engage à rembourser le paiement éventuel, à l'exception des frais d'envoi.

Sauf convention contraire, le client ne peut exercer le droit de renonciation pour les contrats :

- 1° de fourniture de services dont l'exécution a commencé avec l'accord du client avant la fin du délai de renonciation.
- 2° de fourniture de produits confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmé rapidement.
- 3° de fourniture d'enregistrement audio ou vidéo ou de logiciels informatiques descellés par le consommateur
- 4° de fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines.

Les données conservées par Jo-a s.a. peuvent à tout moment être demandées et corrigées sur simple demande.

Le remboursement de la totalité des sommes versées interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours, à compter de la date d'acceptation de la reprise de la marchandise. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

Le client renvoie ou rend à sa charge les biens à Jo-a s.a. ou à une personne habilitée par celle-ci à recevoir les biens, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter du contrat à Jo-a s.a. conformément à l'article VI.49 Du code économique de droit belge.

Les retours (du fait de non-conformité ou de l'exercice du droit de rétractation) doivent dans tous les cas être effectués à l'adresse suivante précitée, dans leur emballage d'origine et dans un parfait état de revente. En principe les frais de port de retour du colis demeurent à la charge du client.

Nos agents commerciaux : voir annexe 3

11. Garantie commerciale

Les produits seront censés être agréés par l'acheteur huit jours calendrier au plus tard après la livraison, sauf réclamation précise et détaillée qu'il nous notifierait avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée. L'agrément couvrira tous les défauts apparents et défauts de conformité, c'est-à-dire tous ceux qu'il était possible à l'acheteur de déceler au moment de la livraison ou dans les cinq jours calendrier qui ont suivi par un contrôle attentif et sérieux.

Nous garantissons les produits que nous vendons contre les défauts cachés pendant une période de 36 mois à compter de la livraison.

La garantie ne peut être mise en œuvre que si les conditions suivantes sont réunies :

- le défaut rend, dans une mesure importante, le produit impropre à l'usage auquel il est habituellement destiné ou à un usage spécial expressément mentionné dans les conditions particulières de la vente;
- le produit a été monté et placé de manière appropriée;
- le produit est utilisé dans des conditions normales; la garantie ne pourra notamment s'appliquer si les instructions d'entretien et d'utilisation communiquées lors de la livraison n'ont pas été respectées, ainsi qu'en cas de modification, de démontage ou de réparation par une personne qui ne serait pas professionnellement qualifiée.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, l'acheteur devra nous notifier toute réclamation relative à des défauts cachés par lettre recommandée dans un délai maximum de 15 jours après qu'il ait constaté ou aurait dû normalement constater les défauts.

Notre garantie est limitée, à notre choix, à la réparation gratuite ou au remplacement des marchandises défectueuses. En aucun cas celles-ci ne seront remboursées.

L'acheteur devra renvoyer à ses frais et à ses risques le meuble défectueux dans nos établissements afin qu'il soit procédé à sa réparation ou à son remplacement. Nous supporterons les frais de renvoi dans nos établissements et les frais de retour chez

l'acheteur si le meuble auquel la garantie s'applique se révèle être effectivement défectueux.

Clause relative aux clients professionnels : Sauf vice caché, toute réclamation relative aux marchandises fournies doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de leur réception.

Clause relative aux clients consommateurs :

L'acheteur agissant à des fins non professionnelles bénéficie des droits légaux au titre de la loi du 1^{er} septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation. La présente garantie commerciale s'applique sans préjudice de ces droits.

En cas de fourniture de marchandises neuves et sauf vice caché, tout défaut de conformité existant au moment de la délivrance des biens et survenant dans les deux ans de cette délivrance doit, à peine de nullité, nous être notifié par lettre recommandée au plus tard dans les deux mois à compter du jour où le client a constaté le défaut, ou dans les deux mois à compter du jour où il aurait dû en avoir connaissance.

En cas de fourniture de marchandises d'occasion et sauf vice caché, tout défaut de conformité existant lors de la délivrance des biens et apparaissant dans l'année de cette délivrance doit, à peine de nullité, nous être notifié par lettre recommandée au plus tard dans les deux mois à compter du jour où le client a constaté le défaut, ou dans les deux mois à compter du jour où il aurait dû en avoir connaissance.

Le défaut de conformité dénoncé par le client dans les délais et selon les formes précisées à la présente clause donnera lieu, à notre libre choix, à la réparation du bien défectueux ou à son remplacement. Si la réparation ou le remplacement s'avère impossible ou disproportionné, nous offrirons une réduction adéquate du prix ou le remplacement par un bien conforme.

12. Retours

Les produits ne pourront être retournés qu'après accord préalable et écrit de Jo-a s.a. Les produits retournés devront être adressés à Jo-a s.a. en port payé.

Les produits retournés devront l'être en parfait état, et soigneusement emballés dans leur conditionnement d'origine, sans aucune modification de leurs références ou de leurs numéros de série ; ils devront conserver leur étiquette intacte, de même que leurs cachets ou marques permettant la revente de ces produits. En cas de retour non préalablement agréé ou non conforme, la marchandise sera systématiquement retournée aux frais du Client.

Les produits et projets réalisés sur mesure ne peuvent pas être retournés.

13. Limite de responsabilité

En aucun cas, le Client ne saurait prétendre, à quelque titre que ce soit, opérer une quelconque retenue sur le montant des factures correspondant à une livraison incomplète ou portant sur des produits défectueux.

Les concepts, créations, campagnes et produits réalisés par nos soins ne sont, en aucun cas sanctionnés par une obligation de résultat. Nous n'assumons aucune responsabilité en raison des textes, photos, dessins, supports ou autres éléments fournis par le client, ainsi que les sous-traitants ou fournisseurs imposés par lui. Les clauses élisives ou restrictives de responsabilité de nos fournisseurs sont opposables au client. Dans tous les cas où notre responsabilité pourrait être retenue, celle-ci se limitera au montant facturé pour la fourniture non-conforme.

Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables des éventuels dommages indirects encourus par le client ou tout autre tiers. Nous ne pourrions être tenus que de notre dol ou notre faute lourde.

En cas de dommage causé au mobilier ou à l'immobilier du client, lors de l'installation ou du placement de la commande, JO-A s.a. ne pourra être tenue à indemniser un dommage supérieur à celui résultant de la faute éventuelle commise par JO-a S.A. Le client devra limiter au maximum le dommage subi et ne pourra réclamer réparation d'un dommage exorbitant par rapport à la dégradation subie. Le client ne pourra par exemple exiger la repeinte ou la réparation complète d'un mur si la dégradation au mur est limitée et circonscrite à un endroit précis.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Les pièces de collection, produits, clichés, plans, projets, dessins, photos, films et marchandises appartenant au client, qui se trouvent dans nos ateliers ou ceux de nos fournisseurs, demeurent aux risques et périls du client. Ce dernier nous dégage expressément de toute responsabilité. Il en est de même des travaux exécutés et des marchandises ou fournitures destinées au client.

Nous ne serons pas responsables de l'inexécution de l'une quelconque de nos obligations lorsque cette inexécution est due à un cas de force majeure, notamment en cas d'incendie, de grêle, de catastrophe naturelle, de grèves, de manque général d'approvisionnement ou de moyens de transport, etc

14. Résiliation - Résolution aux torts d'un cocontractant

Les stipulations qui précèdent ne contiennent aucune renonciation à notre droit de réclamer, à notre convenance, en cas de non-paiement ou de non-respect par notre cocontractant de ses obligations contractuelles, la résolution ou la résiliation de la convention avec dommages et intérêts.

En cas de résiliation-résolution du contrat aux torts d'un cocontractant, il sera dû à l'autre une indemnité forfaitaire de 30% du prix total.

Au cas où le client demande l'annulation de la commande ou la suspension des travaux, la facturation

portera sur la marchandise dans l'état où elle se trouve à ce moment.

En outre, en cas d'annulation de la commande, il sera dû une indemnité forfaitaire égale au tiers du prix de la partie non exécutée de la commande. Une suspension d'une durée supérieure à 3 mois équivaut à une annulation.

15. Droit applicable

Le présent Contrat est régi par le droit belge.

16. Juridiction compétente

En cas de litige entre les Parties, celles-ci déploieront leurs meilleurs efforts pour le régler à l'amiable, de bonne foi et dans les plus brefs délais. Si nécessaire, les supérieurs hiérarchiques et dirigeants respectifs des parties interviendront personnellement pour faciliter la résolution du litige.

Dans l'hypothèse d'un différend entre JO-A et le client, la partie la plus diligente adresse, préalablement à toute saisine d'une juridiction, une lettre de mise en demeure recommandée comportant les griefs reprochés à l'autre partie.

A défaut de parvenir à mettre en œuvre une tentative de conciliation dans un délai de 15 jours à compter de la date de la lettre de mise en demeure ou en cas d'échec de celle-ci, tout litige lié au présent Contrat et aux commandes et contrats ultérieures entre les Parties sera porté devant les cours et tribunaux de Nivelles.

17. Changements de la convention

Tout changement des conventions spécifiques ou des conditions générales présentes devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par toutes les parties.

18. Dispositions finales

La nullité éventuelle de l'une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales n'affecte pas sa validité pour le surplus. Au contraire, les parties s'efforceront de remplacer la ou les dispositions nulles par une disposition d'effet équivalent

Aucune renonciation à se prévaloir d'un droit ou d'une faute dans le cadre de l'exécution des obligations des parties ne pourra être considérée comme étant une renonciation à se prévaloir de tout autre droit ou obligation ou de toute autre faute.

Toute communication, notification ou signification en relation avec les présentes conditions générales sera censée avoir été régulièrement donnée si elle est envoyée par courriel avec accusé de réception, par huissier ou par lettre recommandée adressée aux domiciles mentionnés en tête de la présente convention et ce sauf notification ultérieure, par recommandé, d'une partie à l'autre, d'une nouvelle adresse. Les notifications relatives à une tentative de conciliation telle qu'énoncée à l'article 16 des

présentes devront toujours être effectuée par courrier recommandé ou par huissier.

Les parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatique ou électronique (notamment programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments, tels que des rapports de suivi ou autres états), sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par les parties dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Tous avenants et compléments aux présentes conditions générales doivent être établis par écrit et signés par les deux parties, aucun accord verbal ne pouvant être retenu.

Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture.

Coordonnées :

Jo-a s.a.

Rue Gabrielle, 37 – 1180 Uccle (Belgique) Mail : info@joa.be
Tél. +32 (0) 24.14.60.67 Web : www.joa.be

Coordonnées bancaires de Jo-a s.a.

Banque Record
IBAN : BE35 6528 4528 2637
BIC : HBKABE22

Banque BNP Paribas Fortis Belgique
IBAN : BE84 0013 7439 8959
BIC : GEBABEBB

Annexe 1 – Conditions de transport – Client particulier

Annexe 2 – Conditions de transport – Client professionnel

Annexe 3 – Agents et distributeurs